

## ÉPINGLE

# Etat critique, Etat critiqué...

La situation des banques soutenues par le gouvernement et les mesures prises pour ce faire sont déjà critiquées. On plaidera. Mais, sans remettre en cause les résultats de ces soins intensifs de la finance, que penser d'un Etat qui prend le problème à bras-le-corps et légifère ensuite ? Pour Alain Zenner, spécialiste du droit des faillites, *"dans ces cas désespérés, on agit par réflexe et pas par réflexion. Il faut agir, élaguer l'arbre malade, lui permettre de respirer, que ce soit dans le cas de Clabecq ou de la Finance mondiale. On recentre l'entreprise sur son métier de base et on lui donne les moyens de se redéployer. Certes, on jugera peut-être que le cadre légal est insuffisant. Mais est-ce vraiment le cas ? Les règles souffrent aujourd'hui d'une insécurité juridique fondamentale, au regard desquelles les solutions inventées pour l'occasion pourront toujours être discutées. C'est le règne du "jurislacteur". Le juge se pose en législateur. Il remplace l'appréciation du gouvernement ou du parlement par la sienne. C'est en quelque sorte un conflit de compétences des uns et des autres, un vrai problème auquel le politique ne s'intéresse que dans les moments de crise".* Se pose dès lors le risque des recours contre certaines décisions... Qu'en penser ? *"On a entendu beaucoup d'éclats de voix, pour ou contre les décisions du gouvernement. Dans certains cas, on juge par avance... Il faut espérer que, dans tout ce tumulte, l'effondrement de l'ultra-libéralisme ne nous ramène pas aux dérivés de l'ultra-socialisme, et que les avocats ne soient pas muselés. C'est l'honneur du Barreau que de défendre avec probité et déontologie toutes les thèses qui méritent de l'être".* On plaidera donc. (P V .C.)